



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 12/20
AU CONSEIL COMMUNAL

COMPTES
2019

Saint-Sulpice, le 4 mai 2020

COMPTES 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles 93 lettres c) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC), ainsi qu'aux articles 32ss du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes communaux de l'année 2019.

Dans sa séance du 27 avril 2020, la Municipalité a adopté le compte de fonctionnement pour l'année 2019 qui s'élève à CHF 36'773'700.44.

Les comptes de l'exercice 2019 sont en phase avec le budget et légèrement meilleurs que prévus. Ils présentent un résultat de fonctionnement négatif de CHF 2'684'316.00, inférieur de 9 % à la perte budgétée.

La marge d'autofinancement négative de CHF -792'804.00, additionnée aux dépenses nettes d'investissements de CHF 4'358'502.00, conduisent à un solde financier négatif de CHF -5'151'305.00.

2. ÉTATS FINANCIERS

Bilan

BILAN (en milliers de CHF)

| | 2019 | 2018 |
|---|----------------|----------------|
| ACTIF | 42'723 | 46'530 |
| Disponibilités | 9'821 | 12'401 |
| Débiteurs et comptes courants | 8'593 | 9'180 |
| Placements du patrimoine financier | 4'113 | 4'138 |
| Actifs transitoires | 584 | 4'266 |
| Investissements du patrimoine Administratif | 19'429 | 16'341 |
| Prêts et capitaux de dotations | 183 | 205 |
| PASSIF | -42'723 | -46'530 |
| Engagements courants | -1'333 | -714 |
| Emprunts à moyen et long terme | -12'000 | -15'000 |
| Passifs transitoires | -797 | -159 |
| Financements spéciaux et fonds de réserve | -28'531 | -30'595 |
| Capital | -62 | -62 |

Divers

La réduction des liquidités est principalement due au remboursement de l'emprunt souscrit en fin d'année 2018 pour un montant de CHF 3'000'000.00 ainsi que l'achat de la parcelle 187, selon le préavis 13/18, pour CHF 2'801'000.00.

Les actifs transitoires de 2018 incluaient le montant de la correction de la péréquation due à un correctif d'impôt significatif.

Les engagements courants représentent principalement les factures fournisseurs impayées en fin d'année. La date des factures peut varier d'une année à l'autre.

Investissements

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures au plan présenté lors du budget, plan qui ne prenait pas en compte les dépenses étalées sur la durée en fonction de l'accomplissement des travaux. Ces dépenses se montent à CHF 4'358'502.00, auxquelles il faut rajouter le montant de CHF 170'000.00 investi dans le foyer paroissial par la création d'un fonds. Ce dernier n'a pas généré de mouvements de fonds. Ainsi le montant total des investissements s'élève à CHF 4'528'502.00 pour 2019.

L'achat de la parcelle 187, selon le préavis 13/18, a été comptabilisé dans le patrimoine administratif pour un montant de CHF 2'801'000.00. Aucun amortissement n'a été effectué en 2019. Un reclassement dans le patrimoine financier pourra être envisagé par la suite en fonction des décisions qui seront prises pour son affectation.

| Variation des investissements | CHF |
|--------------------------------------|----------------------|
| Investissements début exercice | 16'340'545.00 |
| Investissements payés | 4'358'502.00 |
| Investissements par réserve | 170'000.00 |
| Amortissement par compte de résultat | - 716'000.00 |
| Amortissement par réserves | - 723'899.00 |
| Investissements fin exercice | 19'429'148.00 |

Réserves et provisions

La Municipalité propose d'imputer le solde du compte de fonctionnement (excédent de charge) d'un montant de CHF 2'684'315.82 au Fonds de réserve générale.

La réserve de péréquation a été partiellement dissoute pour atteindre un montant de CHF 2'000'000.00. La différence, soit CHF 1'799'706.00 a été transférée dans le Fonds de réserve générale.

Un montant de CHF 170'000.00 a été attribué à un nouveau Fonds de réserve « Foyer paroissial » selon le préavis 01/19.

Le montant des préavis amorti directement contre les réserves s'élève à CHF 723'899.08, inclus le financement de la voie verte pour un montant de CHF 244'070.80.

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Variation des réserves | CHF |
| Réserves début exercice | 30'594'678.00 |
| Résultat | - 2'684'316.00 |
| Amortissement investissements | - 723'899.00 |
| Création Fonds Foyer | 170'000.00 |
| Fonds affectés | CHF |
| Résultat Tourisme | 19'597.00 |
| Résultat Déchets | 52'385.00 |
| Résultats Épuration | 1'103'530.00 |
| Réserves fin exercice | 28'531'976.00 |

État de la dette communale

Un emprunt auprès du fonds de pension de la Poste de CHF 12'000'000.00 a été conclu en 2015 pour une échéance de 20 ans au taux de 1.14 %. Il convient de rappeler que cet emprunt n'est pas amorti en l'état et qu'il n'a pas encore commencé à être remboursé. Toute chose étant égale par ailleurs, la commune aurait besoin d'une marge d'autofinancement positive de CHF 800'000.00 par année sur les 15 prochaines années afin de rembourser cet emprunt.

Solde de fonctionnement

Les comptes de 2019 n'ont pas été impactés par des éléments extraordinaires, à la différence des années passées, et sont en phase avec le budget.

Le solde du compte de fonctionnement de CHF -2'684'316.00, bien que négatif, est inférieur de 9 % à la perte prévue. Cette différence s'explique par des variations par nature peu significatives (voir détail dans le 2^{ème} tableau ci-dessous).

Influencée positivement par le résultat du Fonds de l'épuration - en grande partie grâce à un rattrapage de facturation de la taxe de raccordement sur deux ans - la marge d'autofinancement est néanmoins négative et s'élève à CHF -792'804.00. Ceci est problématique car elle contribue à la réduction des liquidités de la commune, mais aussi empêche d'envisager d'investir à long terme et de rembourser les emprunts existants.

| | Comptes 2019 | Budget 2019 | Ecart |
|--------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|
| Produits | 34'089'385 | 30'655'506 | 3'433'879 |
| Charges | 36'773'700 | 33'582'614 | 3'191'087 |
| Résultat I (Publié) | -2'684'316 | -2'927'108 | 242'792 |
| Fonds affectés | | | |
| Résultat Tourisme | 19'597 | -26'179 | 45'776 |
| Résultat déchets | 52'385 | 76'700 | -24'315 |
| Résultat Epuration | 1'103'530 | 536'553 | 566'977 |
| Résultat II | -1'508'804 | -2'340'034 | 831'230 |
| Amortissements | 716'000 | 716'000 | - |
| Marge d'autofinancement | -792'804 | -1'624'034 | 831'230 |
| Recettes d'investissements | 11'792 | | 11'792 |
| Dépenses d'investissements | -4'370'294 | -10'922'000 | 6'551'706 |
| SOLDE FINANCIER | -5'151'305 | -12'546'034 | 7'394'729 |

Analyse du résultat 2019

| Montants (en milliers de Frs) | | Motif |
|-------------------------------|-------|--|
| - | 2'927 | Excédent de charges selon budget 2019 |
| + | 22 | Ecart positif sur charges du personnel |
| - | 125 | Frais supplémentaires liés à l'informatique |
| + | 33 | Ecart positif sur les frais de Manifestations |
| + | 41 | Ecart positif sur la Promotion économique |
| - | 157 | Ecart négatif sur les revenus d'Impôts |
| - | 181 | Ecart négatif sur les frais liés aux impôts (Canton) |
| + | 12 | Ecart positif sur les Parcs et promenades |
| + | 122 | Ecart positif sur l'Enseignement secondaire |
| + | 16 | Ecart positif sur les Camps et colonies |
| - | 210 | Ecart négatif Péréquation et facture sociale (net) |
| + | 170 | Ecart positif sur les Services communaux |
| + | 141 | Ecart positif sur la Police |
| + | 189 | Ecart positif sur les Revenus divers (UAPE 103K, réfectoire 22K, Contrôle Hab 34K) |
| + | 170 | Autres écarts positifs nets par rapports au budget 2019 |
| - | 2'684 | Excédent de charges selon les comptes 2019 |

Impôts

Au niveau des impôts, les comptes de l'exercice 2019 sont globalement en ligne avec le budget.

Le montant total des recettes fiscales s'élève à CHF 23'520'399.71 soit un léger écart négatif par rapport au budget de CHF 157'382.29. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales présentent un écart positif de CHF 118'685.97. En date aujourd'hui, l'impact de la RIE III n'est pas encore analysable.

Les autres frais décomptés par le Canton (office d'impôt, taxation et honoraires divers) s'élèvent à CHF 222'687.67 soit un écart négatif au budget de CHF 146'667.67. Ces frais ne sont pas anticipables.

Coût du personnel

Les charges du personnel ont été bien maîtrisées puisque le total du poste montre un écart positif de CHF 21'754.75, soit une économie de 0.5 % par rapport au budget.

Toutes les charges pour autorités et personnel s'élèvent à CHF 4'024'558.65. Ce montant inclut les rémunérations du personnel, de la Municipalité, du Conseil communal, les charges sociales et les autres frais du personnel. Les coûts du personnel sont répartis dans les divers centres de coûts pour tenir compte de l'utilisation effective des ressources et en tenant également compte d'impératifs de confidentialité.

Péréquation

La charge de péréquation 2019 inclut les données du décompte provisoire remis par le Canton le 9 avril 2020. Le montant final devrait très peu changer car seules les éventuelles dépenses thématiques et rétrocessions pour plafonnement n'ont pas encore été prises en considération.

Le total des charges péréquatives de 2019 (y compris le complément 2018) basé sur le décompte provisoire s'élève à CHF 15'638'001.75 et représente 66.49 % des revenus fiscaux ou CHF 3'315.00 par habitant.

La péréquation 2019 est grandement influencée par le montant des impôts comptabilisés. La valeur du point d'impôt de la commune est passée à CHF 383'472.00 alors que les acomptes de la péréquation avaient été calculés sur une base de CHF 360'935.00. Cette évolution est due à une augmentation de CHF 1'239'522.00 des impôts pris en compte. Ces derniers comprennent également des impôts ne suivant pas le taux, en particulier l'impôt foncier.

Le point d'impôt par habitant calculé sur la base du décompte provisoire 2019 s'élève à CHF 81.30 (80.41 en 2017 - 58.96 en 2018, année exceptionnelle en raison d'un correctif d'impôt important). On rappelle que cette valeur est utilisée pour les prélèvements péréquatifs qui sont opérés par rapport à la moyenne cantonale. Plus l'écart entre ces deux valeurs est important, plus la contribution de la commune sera importante.

D'autre part, le complément péréquatif pour l'année 2018 s'est élevé à CHF 217'757.00. Il s'agit de la différence entre le décompte provisoire remis le 12 avril 2019 par le Canton et le décompte définitif.

La réserve de péréquation a été partiellement dissoute et réduite à CHF 2'000'000.00. Ce montant est jugé suffisant dans la mesure où l'administration cantonale fournit depuis 2 ans les décomptes provisoires suffisamment tôt pour que les chiffres soient pris en compte dans l'exercice comptable concerné. Des décomptes correctifs importants sont peu probables et seraient largement couverts par la réserve. Le montant de la dissolution, soit CHF 1'799'706.00, a été affecté à la réserve générale.

| Opérations relatives à la péréquation dans les comptes 2019 (Sans réforme policière) | | | | |
|---|-------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| | 2018 | 2019 | 2019 | Total |
| | Complément | Acomptes | Complément | |
| | Frs. | Frs. | Frs. | Frs. |
| Facture sociale | 4'203.00 | 9'559'316.75 | -38'176.00 | 9'525'343.75 |
| Péréquation Horizontale | | | | |
| Péréquation directe rétrocession | | -1'567'840.00 | -124'127.00 | -1'691'967.00 |
| Péréquation directe alimentation | | 7'223'124.00 | 367'947.00 | 7'591'071.00 |
| Supplément exercice précédent | 213'554.00 | | | 213'554.00 |
| | 217'757.00 | 15'214'600.75 | 205'644.00 | 15'638'001.75 |
| Provision pour péréquation | | | | 2'000'000.00 |

| Récapitulation historique de la péréquation | 2019 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Provisoire | Acomptes | | | |
| Taux impôt | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 |
| Valeur du point d'impôt (VPI) | 383'472 | 360'935 | 275'285 | 363'757 | 320'540 |
| Population Scris | 4'717 | 4'524 | 4'669 | 4'524 | 4'159 |
| VPI par habitant | 81.30 | 79.78 | 59.01 | 79.78 | 77.33 |
| VPI par habitant VD | | 45.22 | 46.26 | 46.28 | 46.74 |
| Ecart VPI (Vaud Saint-Sulpice) | | 34.56 | 12.75 | 33.50 | 30.59 |
| Prélèvement conjoncturels | 1'188'426 | 1'212'955 | 1'352'250 | 1'212'955 | 1'405'098 |
| Participation à la facure sociale | 9'521'143 | 9'559'319 | 5'656'073 | 8'731'629 | 7'501'667 |
| Péréquation horizontale | 5'899'102 | 5'655'282 | 3'062'226 | 4'635'652 | 3'941'242 |
| Total de la réforme policière | 457'223 | 468'380 | 338'706 | 414'934 | 366'096 |
| Total péréquation | 15'877'468 | 15'682'981 | 9'057'006 | 13'782'215 | 11'809'005 |

Organe de révision

Pour le 7^{ème} exercice consécutif, la fiduciaire Fidinter SA, à Lausanne, a procédé au contrôle des comptes. Le compte de fonctionnement et le bilan ont été vérifiés par la fiduciaire Fidinter à Lausanne du 8 au 9 avril 2020. Sur la base de l'examen auquel elle s'est livrée, elle n'a pas relevé de faits qui lui laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

3. CONCLUSIONS

La rigueur appliquée à l'exercice budgétaire 2019 ainsi qu'à la gestion courante de l'administration permettent de présenter des comptes avec un résultat négatif légèrement meilleur que celui budgété.

Néanmoins, l'ampleur de celui-ci met en évidence une situation structurelle difficile. Le coût net de la péréquation s'élève en 2019 à 67.5 % des revenus fiscaux. Les revenus ne couvrent pas les charges et la marge d'autofinancement est négative. Cette situation conduit à une réduction des moyens financiers avec pour conséquence une impossibilité à terme de rembourser les emprunts existants ou d'investir sans contracter de nouveaux emprunts.

Les moyens financiers actuels ont permis de faire face aux engagements de gestion courante ainsi qu'aux dépenses d'investissement pour un total de CHF 5'151'305.00. À court terme, ils permettent de couvrir le même type de dépenses prévues pour 2020. Néanmoins, la situation au-delà de la fin de l'année devient problématique si nous voulons tenir nos engagements.

Les retards en termes d'investissements d'infrastructures communales indispensables à la collectivité devront de toute façon un jour être rattrapés. Dans ces conditions, le recours à l'emprunt serait nécessaire et ce dernier devrait être accompagné d'une hausse du taux d'impôt, en parallèle à une gestion rigoureuse des prestations.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 12/20
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


DÉCIDE

- d'accepter les comptes 2019, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2019, tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2019.

Adopté par la Municipalité en séance du 4 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


A. Clerc

Le Secrétaire :


N. Ray



Déléguée municipale : Mme Cécile Theumann

Annexe : Comptes 2019